

**Titre** Évaluation sectorielle des interventions en santé du programme bilatéral du Mali

**A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITION**

**Modification 1**

À la Section 1. **Instructions aux soumissionnaires** (IS), sous la Fiche de renseignements spécifiques, sous la **Définitions (bb)**, **SUPPRIMER**: La date de clôture de la DDP est le **23-juin-2020 à 14 h**, heure avancée de l'Est (HAE) et la **REMPLETER** par « La date de clôture de la DDP est le **6-juillet-2020 à 14 h**, heure avancée de l'Est (HAE) »

**Modification 2**

À la Section 2. **Proposition technique – formulaires normalisés sous FORMULAIRE TECH-5A** -Curriculum Vitae du Personnel proposé, **SUPPRIMER**: la phrase suivante “*Sécurité personnelle : date et numéro du certificat de sécurité*”

**Modification 3**

A l'Annexe C- Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) **AJOUTER** le paragraphe suivant “ Il n'y a pas d'exigence de sécurité pour ce contrat.”

**QUESTIONS ET RÉPONSES**

<b>Question 1</b>	Étant un bureau d'étude externalisant ces expertises techniques (consultants), pourriez-vous nous confirmez que nous pouvons être éligible à cet appel d'offre ?
<b>Réponse 1</b>	Si votre bureau d'étude n'est pas une entité gouvernementale ou une entreprise publique au Mali, et qu'il a la capacité juridique de conclure un contrat, il est admissible, voir la clause 4.4
<b>Question 2</b>	Auriez-vous la possibilité de nous transmettre le Dossier d'Appel d'Offre en version WORD pour faciliter le téléchargement des formulaires « TECH » et « FIN » ?
<b>Réponse 2</b>	Nos documents sont publiés dans un format sécurisé uniquement pour garantir l'intégrité de nos documents et minimiser tout risque de modification. Les parties intéressées pourraient convertir ces documents en une version Word ou écrite.
<b>Question 3</b>	Le formulaire « TECH4 » doit-il définir l'expérience de notre bureau (firme) ou du chef d'équipe que nous proposerons ?
<b>Réponse 3</b>	Le formulaire Tech4 doit être utilisé pour démontrer l'expérience du personnel ou du chef d'équipe dans ce cas.
<b>Question 4</b>	Le formulaire « TECH4 » doit-il être complété par les experts proposés pour relater leur expérience sur des mandats en évaluation de projet ?
<b>Réponse 4</b>	Le formulaire Tech4 doit être utilisé pour démontrer l'expérience du personnel ou du chef d'équipe dans ce cas.
<b>Question 5</b>	Au sein de la section 5 « Critère d'évaluation », il est indiqué que la partie C4 « Méthodologie » ainsi que la partie C6 « Organisation de l'équipe du soumissionnaire » doivent chacune faire maximum 5 pages, combien de pages sont octroyées pour la partie C5 « Stratégie de collecte des données et analyse » ?
<b>Réponse 5</b>	Un maximum de 5 pages, est autorisé pour la partie C5 " Stratégie de collecte des données et analyse".
<b>Question 6</b>	Pourriez-vous préciser la nature du certificat de sécurité mentionné dans le formulaire « TECH-5A » ?

<b>Réponse 6</b>	<p>Veuillez-vous référer la modification 2 et 3 ci-dessus.</p> <p>A la section 6 sous II. <b>Conditions particulières du contrat</b> sous 3.4.1 Exigence de sécurité : <u>N/A ET</u> à la section 1 des <b>Instructions aux soumissionnaires du contrat</b>, sous <b>13.1(c)</b> Le soumissionnaire est soumis à des exigences en matière de sécurité : OUI__ <u>NON X</u></p>
<b>Question 7</b>	Que doit-on indiquer dans le formulaire « TECH3 », point 6. Sur la loi applicable si nous sommes un cabinet français ?
<b>Réponse 7</b>	Sous-section 1.3.1. de la CS, les lois régissant le contrat sont en Ontario.
<b>Question 8</b>	<p>Est-il possible d'obtenir une extension de la date de soumission (qui est présentement le 2020/06/23 14:00)?</p> <p>Les circonstances particulières qui entourent la pandémie de la COVID-19 rendent plus difficiles l'identification des consultants nationaux et le montage du plan de travail.</p> <p>Merci,</p>
<b>Réponse 8</b>	Veuillez-vous référer à la modification 1 ci-dessus.

**B. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**

